

Aide au développement du patinage bisontin

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : Depuis la gestion en régie directe de la patinoire, en 1986, la Ville de Besançon assure l'encadrement des séances de patinage auprès des écoles primaires de Besançon.

Des actions d'initiation au patinage ont également été développées à travers une école municipale des Sports et des stages sportifs durant les petites vacances scolaires. Par ailleurs, une initiation gratuite est assurée lors des séances publiques du jeudi soir et du dimanche matin. Cet encadrement était assuré par une monitrice diplômée d'état issue du seul club de patinage bisontin et recrutée en tant que vacataire à la Ville de Besançon.

Compte tenu de la création d'un second club de patinage et de l'absence de Comité Départemental fédérant les sports de glace, ce dispositif ne pouvait perdurer tel quel. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de subventions aux deux clubs de patinage sur le même principe que celui retenu pour la mise à disposition de la Ville de Besançon d'animateurs départementaux, à raison de 414 heures par saison sportive.

Pour le deuxième semestre de l'année 2001, cette aide s'élèvera à 13 250 F (2 019,95 €) au profit de l'ASGB (Association des Sports de Glace) et à 13 250 F (2 019,95 €) au profit du BSC (Besançon Skating Club).

Cette somme de 26 500 F (4 039,90 €) sera transférée de la ligne budgétaire 92.414. 64131- code service 20300, vers la ligne budgétaire 92.40.6574.96004 - code service 20300.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.